



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
17 décembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable à tous
les niveaux à l'appui d'un développement équitable
et durable et sur la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques
Troisième session
Genève, 25 et 26 février 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.8/7

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3**Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?**

3. Le thème de la troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 4 octobre 2018.

4. L'alinéa v) du paragraphe 76 du Maafikiano de Nairobi dispose que la CNUCED devrait « évaluer, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, telle l'Organisation internationale du Travail, les effets des politiques d'emploi et de main-d'œuvre sur la croissance économique, notamment la relation entre les politiques macroéconomiques et les politiques du travail ».

5. Au cours de la session, les participants examineront plus particulièrement les liens entre l'emploi et, respectivement, les politiques macroéconomiques et le contexte international, afin de mettre en évidence les principaux éléments d'un cadre directeur cohérent. Dans le contexte des politiques macroéconomiques, les principaux points analysés seront les rôles que jouent la répartition des revenus – et donc des salaires, de l'emploi et de la protection sociale – et les politiques budgétaires dans une croissance saine de la demande globale et des investissements. Les participants examineront également les politiques macroéconomiques et les politiques du travail sous l'angle des questions liées au genre. Pour ce qui est du contexte international, le principal enjeu sera de déterminer comment faire en sorte que le système monétaire mondial ne dépende pas exclusivement des marchés financiers mondiaux.

6. Les participants feront une large place aux deux tendances qui posent des limites structurelles à la réalisation des objectifs de développement durable : d'une part, la réduction à l'échelle mondiale de la part des revenus du travail et l'érosion de la demande intérieure imputable aux politiques budgétaires, qui tendent à rendre les pays dépendants de la croissance des exportations nettes et, d'autre part, la dangereuse dépendance à l'égard des marchés financiers mondiaux, qui restreint la marge d'action nationale. En conséquence, les participants chercheront à déterminer quels sont les niveaux de réforme et les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information pour faciliter les débats. En outre, les experts sont invités à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces contributions seront distribuées pendant la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.8/8

Comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ?

Point 4**Adoption du rapport de la réunion**

8. Le rapport de la réunion d'experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Il est demandé aux experts de faire connaître au secrétariat de la CNUCED, d'ici le 8 février 2019, leur intention de présenter des documents et des communications. Les documents écrits et les communications devront être soumis au secrétariat d'ici au vendredi 22 février 2019.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Alex Izurieta, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED ; courriel : alex.izurieta@unctad.org.
